

● (1200)

M. Buchanan: Nous espérons que non, mais il se pourrait que nous rencontrions quelques difficultés parce qu'il y a plusieurs autres parcs, surtout dans les provinces Atlantiques maintenant, où nous devons nous en remettre à l'honnêteté des gens qui traversent le parc lorsqu'ils déclareront qu'ils ne faisaient effectivement que passer. Il va falloir tout simplement nous y accommoder.

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, je dois, me semble-t-il, prendre un instant pour répondre à l'observation mesquine et à caractère politique du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen); d'ailleurs, il s'est fait remarquer récemment à la Chambre pour ce genre d'observations, comme signaler à la Chambre que certains sièges des banquettes de l'opposition étaient vides. Je veux tout simplement lui dire que les occupants de ces sièges sont déjà partis pour Halifax où se tient un caucus qui semble remporter beaucoup de succès. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a quitté Ottawa vers 11 heures, et je tiens aussi à le signaler au député, il a voyagé à bord d'un avion d'Air Canada.

Des voix: Bravo!

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si j'ai heurté la sensibilité du député, je le regrette. Il est honteux que quelqu'un ose énoncer à la Chambre des propos à caractère politique.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU RÉSEAU DE TRANSMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU FLEUVE NELSON

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer deux exemplaires, dans les deux langues officielles, de la correspondance échangée entre les fonctionnaires du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement du Manitoba, au sujet du transport de l'énergie du fleuve Nelson.

Sauf erreur, les mêmes documents sont déposés aujourd'hui à l'Assemblée législative du Manitoba.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui

Questions au Feuilleton

aux questions nos 1907, 2253, 2352, 2361, 2383, 2415, 2424 et 2493.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 1283, 2231 et 2462 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 2455, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

«SÉLECTION DU READER'S DIGEST»

Question n° 1907—M. Herbert:

1. Les modifications proposées à l'article 19 de la Loi de l'impôt sur le revenu seront-elles applicables à la revue en langue française *Sélection du Reader's Digest*?

2. Depuis 1947, cette revue a-t-elle été publiée au Canada, sans interruption?

3. Est-elle publiée à perte, comme le déclarent ses éditeurs?

4. Le gouvernement craint-il que la revue ne cesse d'être publiée au Canada?

5. Quelles mesures envisage-t-on pour aider l'industrie des revues de langue française au Canada?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Oui.

3. Non.

4. Le gouvernement n'est pas convaincu que le changement de régime de taxation qu'il propose causera des difficultés financières à Reader's Digest Association (Canada) Ltd.; il ne craint donc pas que *Sélection du Reader's Digest* cesse d'être publiée au Canada.

5. Le Conseil des arts du Canada administre un certain nombre de programmes d'aide à l'industrie canadienne des revues. Il met des fonds à la disposition des revues à caractère littéraire, artistique ou culturel, au titre de leurs dépenses d'exploitation. De plus, le Conseil s'est vu attribuer récemment un montant de 1.5 million de dollars destiné à lui permettre d'accroître son aide à l'industrie canadienne de l'édition, sur le plan de la promotion et de la distribution des livres et des revues.

LES DEMANDES PRÉSENTÉES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2253—M. Marshall:

1. a) Entre le 1^{er} avril 1974 et le 31 mars 1975, combien de demandes ont été présentées en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, b) combien d'entre elles étaient de nouvelles demandes, c) quelles étaient les sommes engagées, d) quelle proportion de ces sommes a été accordée à 3 1/2%?

2. L'enquête effectuée par le commandement provincial de la Légion canadienne de Terre-Neuve et du Labrador est-elle terminée et, dans l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises pour financer les réparations nécessaires?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. a) 6,510. b) 4,234. c) \$65,366,020 étaient engagés. d) \$24,856,243.

2. L'enquête effectuée par le commandement provincial de la Légion royale canadienne de Terre-Neuve et du Labrador est terminée depuis peu, mais le rapport final n'a pas encore été déposé pour fins d'étude.